

## La mine de fer de Baburet et les anciennes forges de la vallée de l'Ouzoum

J.-B. LABORDE

La vallée de l'Ouzoum, ou de Ferrières, est ainsi décrite par l'historien du Béarn, Pierre de Marca, en 1640 : « Loson, violent et rapide, prend sa source au haut des montagnes d'Asson, sur la frontière du Lavedan, passe en Béarn, par les monts de Louvier en Ossau, près de la minière abondante de fer qui se travaille en ce lieu. Un peu au-dessus de cette forge, aboutissent trois diocèses, celui de Tarbe, par les montagnes de Lavedan, celui de Lascar par celles d'Asson, et celui d'Oloron par celles d'Ossau, en sorte que les trois évêques pourraient estre assis chacun en son diocèse à l'entoure d'une table qui pourroit estre mise sur la largeur d'un petit ruisseau. En ce mesme endroit, il y a un torrent qui sort avec raideur par sept ou huit ouvertures, qui sont au milieu de la face d'un rocher escarpé dont l'eau est extrêmement blanche, ayant à l'opposite un autre torrent qui a son eau noire, lesquels produisent des truites chacun de sa couleur, se meslent ensemble dans Loson, et celui-ci dans le gave au-dessus de Nay ».

On pourrait chicaner Marca sur les sources de l'Ouzoum, le point topographique où il ferait asseoir les trois évêques, la couleur des truites d'Aygue-Nègre et d'Aygue-Blanche, mais on peut lui pardonner ces légères erreurs, parce que, ailleurs, il déclare avec raison les truites de l'Ouzoum «excellentes», et que sa description des lieux est dans l'ensemble fort pittoresque.

La vallée de l'Ouzoum commence au pied septentrional du Gabizos, par le petit cirque dit de Liton ou de Cap-Ouzoum. Jusqu'aux forges de Nogarot, la rive droite appartient aux

Hautes-Pyrénées, la rive gauche aux Basses-Pyrénées. En face d'Arbéost, la montagne est la propriété de la commune de Béost-Bagès, en Ossau, depuis la jonction de l'Ouzoum du ruisseau de Laussies jusqu'à la forge de Nogarot, le versant gauche de la rivière est la propriété de la commune de Louvie-Soubiron. La croupe la plus orientale des montagnes de Louvie, qui surplombe l'Ouzoum et le Laussies porte le nom de Baburet. C'est là que se trouve la mine de fer.

### **La première forge dite « Forge de Louvie »**

À quelle époque a commencé l'exploitation de cette mine ? On a attribué aux Romains les premiers travaux, mais c'est là une affirmation dénuée de toute preuve. Les documents antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle parlent de ces parages de montagnes comme des lieux de pacages pour les troupeaux, sans faire allusion à l'existence même d'une mine.

Il est probable que la mise en valeur de cette richesse minière, sinon sa découverte, dont on ignorera toujours la date, ne remonte qu'aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. A travers toute la France, après la guerre de Cent Ans, une grande activité économique se manifesta dans toutes les branches : agriculture, industrie, commerce. L'exploitation des mines fut particulièrement intense. Louis XI, par une ordonnance de 1471, enjoignit aux propriétaires de signaler les gisements découverts sur leurs domaines. Il créa une administration générale des mines. Ces mesures provoquèrent un magnifique essor en faveur de l'industrie minière dans toutes les provinces.

Le Béarn, quoique pays souverain et indépendant, marcha dans le sillage du grand royaume voisin. A la date du 3 avril 1512, François, seigneur de Louvie-Soubiron, sénéchal de Béarn, traitait avec deux ouvriers espagnols, qui s'engageaient à bâtir une forge (ferrere) dans une terre de son domaine ; elle devait entrer en activité à la St-Jean suivante. Certains termes

de cet acte permettent de supposer qu'il s'agissait peut-être de la réfection d'un établissement antérieur. Quoi qu'il en soit, cette « ferrere » n'est autre que la « forge de Louvie », sur la rive gauche de l'Ouzoum non loin de l'endroit où le Laussies, ou Arriu de Loubie, se jette dans cette rivière, en face de Baburet. En 1518, cette forge était en pleine activité, car des transports de fer étaient effectués vers Oloron, Morlaàs, Tarbes et Lourdes.

François de Louvie mourut en 1534. Son fils, Jean, présenta en 1538 un dénombrement de ses biens, où il prit le titre de « ruffebaron de Louvie ». Jean de Louvie mourut en 1548, laissant ses biens à son neveu, Jacques d'Arros, frère cadet de Bernard d'Arros, qui joua un grand rôle dans la Réforme béarnaise.

Jacques d'Arros eut un fils, Henri de Louvie, qui mourut sans postérité vers 1590. Les biens de la maison de Louvie furent partagés entre différentes mains. L'un des héritiers fut Henri de Rivière, seigneur de Lendros, de la famille des vicomtes de Rivière-Labatut.

La forge de Louvie attira au fond de la vallée des ouvriers qui s'installèrent à proximité de la mine de la « ferrere ». La petite agglomération qui se forma peu à peu en amont de la forge, fut appelée Herrère-Dessus, ou Arbéost-Herrère ; elle se trouvait sur le territoire d'Arrens et de Marsous et dépendait de ces deux villages de la vallée d'Azun. En aval de la forge, en face de Baburet, un autre hameau prit peu à peu de l'extension ; les habitations qui s'élevèrent sur la rive gauche du Lanet formèrent le quartier Haugarou, dépendant d'Arbéost au point de vue territorial ; celles de la rive droite du Lanet se trouvaient dans les dépendances du village d'Aucun ; on les désigna sous le nom de Herrère-Debat, ou Aucun-Herrère, ou encore les Ferrières d'Aucun. Sur la rive gauche de l'Ouzoum, en territoire de Béarn, se forma également le petit hameau appelé Eschartès.

## La forge d'Asson

Le capitaine Antoine d'Incamps, gouverneur de la Vallée d'Ossau, du parsan de Nay, du château-fort de Lourdes, demanda et obtint de Catherine de Bourbon, lieutenant générale en Béarn, au nom de son frère Henri IV, le droit de construire une «ferrerie», dans l'«artigue de Croste», sur le bord de l'Ouzoum, auprès des maisons de Bordiu, sa propriété familiale située au quartier d'Asson, appelé Arthez-Deçà. Le minerai devait être tiré de la mine de Larrieulet, dans le voisinage. Les lettres patentes autorisant cet établissement sont du mois de décembre 1598.

Antoine d'Incamps mourut en 1614. Son fils, Henri d'Incamps, avait par contrat d'échange, à la date du 15 janvier 1612, acquis de Jean de Rivière, seigneur de Lendros, la seigneurie et ruffebaronnerie de Louvie-Soubiron, avec tous les droits en dépendants. Il devint ainsi possesseur de la forge de Louvie et alimenta désormais sa forge d'Asson avec le minerai tiré de Baburet.

Henri d'Incamps, baron de Louvie, mourut en 1628. Son fils, Louis d'Incamps-Louvie, épousa en 1639, Paule de Montaut-Bénac, soeur de Philippe de Montaut-Bénac, duc de Navailles, maréchal de France, mêlé activement à tous les grands événements militaires du règne de Louis XIV. Henri d'Incamps reçut le titre de marquis de Louvie.

Il soutint de longs procès avec les communautés d'Asson et de Bruges au sujet de la possession de bois et montagne. Il obtint gain de cause dans ses revendications et fut en particulier reconnu seigneur direct et foncier de la 8<sup>e</sup> partie par indivis des montagnes et forêts d'Asson, avec la faculté de couper tout le bois nécessaire à l'alimentation de ses forges et le droit d'interdire aux habitants toute exportation de bois ou de charbon hors des limites de la communauté.

## La forge de Claverie

Les marquis de Louvie ne furent pas seuls à exploiter le minerai de fer des montagnes d'Asson. En 1631, Pierre de Claverie, seigneur du château d'Arudy, se fit concéder par les habitants de Béost le droit d'ouvrir des mines dans les dépendances de cette commune. Il acheta, en 1635, le droit de coupe de bois dans les quartiers de Jaut, Arriste et Laportère, montagnes de Louvie-Juzon. Un arrêt du Conseil royal l'autorisa, en 1654, à faire des fouilles pour exploiter toutes sortes de minéraux dans toute l'étendue de la vallée d'Ossau. D'autres lettres patentes concèdent, en 1666, à son petit fils, Jean Cosme de Claverie, conseiller au Parlement de Navarre, des droits analogues pour les territoires d'Arrens, Marsous et Aucun, en Lavedan, avec faculté d'établir des forges. Ces forges furent construites à Aucun-Herrère, sur la rive droite de l'Ouzoum, dans le quartier qui porte encore aujourd'hui le nom de Claverie.

Le concessionnaire ne poursuivit pas longtemps son exploitation. En 1678, il vendit à Louis d'Incamps-Louvie les bâtiments et forges qu'il avait établis, les droits qu'il possédait sur les montagnes de Béost et dans les bois de Louvie-Juzon.

Louis d'Incamps étant mort en 1689, son fils Paul d'Incamps lui succéda. Auprès des forges d'Asson, au quartier d'Arthez, la population augmenta considérablement, si bien qu'il fallut songer à bâtir une chapelle de secours pour assurer le service religieux des habitants trop éloignés de l'église St-Martin d'Asson. Le projet fut exécuté, le sanctuaire fut mis sous le vocable de St-Paul, du nom du marquis de Louvie, maître de la forge et, en 1695, un vicaire fut attaché au service de la Chapelle. Plus tard, en 1749, ce quartier fut érigé en paroisse indépendante, sous le nom de St-Paul d'Asson ; il fallut attendre 1789 pour que le village actuel d'Arthez-d'Asson obtienne l'indépendance civile et administrative.

Le quartier de Herrère-Debat, ou Aucun-Herrère, fut éga-

lement doté d'une chapelle de secours, en 1711. A cette date, l'évêque de Tarbes l'érigea en succursale d'Aucun, avec un vicaire résidant. Ce hameau ne devint commune indépendante qu'en 1790, sous le nom de Ferrières.

Herrère-Dessus, ou Arbéost-Herrère, posséda aussi une chapelle, dépendante des curés d'Arrens et de Marsous, vers 1735. Ce hameau fut érigé en paroisse et en communauté distinctes, en 1743, après des luttes épiques.

Le Mémoire sur le Béarn de l'intendant Lebret, en 1709, déclarait que les forges du marquis de Louvie « fournissent grande quantité de fers pour la consommation du pays et pour les provinces voisines ». Ces forges étaient affermées pour la somme de 12 à 13000 livres par an. C'est à Nay qu'étaient établis les magasins de fers où l'on débitait le produit de ces établissements.

Paul d'Incamps-Louvie mourut en 1735, laissant ses biens à son fils Jean-François-César d'Incamps. Il avait marié une de ses filles Marie de Louvie, en 1729, avec Étienne d'Angosse, famille originaire de la Bigorre.

### **La forge de Nogarot**

Les forges catalanes faisaient une consommation considérable de charbon de bois. Lorsque les forêts étaient épuisées, la forge s'éloignait de la mine pour se rapprocher des forêts non encore exploitées. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pénurie de bois entraîna la suppression de la forge primitive, dite forge de Louvie, et une installation nouvelle fut établie plus en aval, sur le territoire de Louvie-Soubiron, limitrophe des montagnes de Louvie-Juzon. C'est la forge de Nogarot.

Dans la carte du Béarn, de Cassini, la forge de Louvie est indiquée sous le nom de forge de dessus, et celle de Claverie, à Aucun-Herrère, sous le nom de, forge du milieu. Le baron de Dietrich, qui fut chargé de la visite officielle de tous les gise-

ments miniers de la France et qui publia le résultat de son enquête en Béarn, en 1786, déclare que la forge du milieu et celle de dessus ne sont plus que de simples martinets, « dont le supérieur sert de demeure aux commis des mines et ne roule pas ».

En 1771, d'après un état présenté à l'intendant, les forges de St Paul d'Asson et de Nogarot, les seules qui fussent en activité, produisaient chacune annuellement 2200 quintaux de fer. Ce produit était estimé de première qualité et propre à donner de l'excellent acier. À côté des forges, divers martinets transformaient le fer en barres qui étaient vendues dans la province et dont une partie passait à l'étranger. Il y avait en outre des martinets, où l'on fabriquait des faux, des clous, des sonnettes pour les troupeaux et autres quincailleries. À Capbis, le martinet de Lalanne produisait 100 quintaux d'acier de première qualité et 5 à 600 faux ; celui d'Angacha 2 à 300 faux. De ceux de Grabot, à Asson, et de Sécula, à Igon, sortaient plus de 80 quintaux de clous. À Nay, celui de Loustalot fabriquait 400 quintaux d'acier et 200 quintaux d'objets divers de quincaillerie.

Jean-François-César d'Incamps, marquis de Louvie, mourut en 1772, laissant tous ses biens à Jean-Paul d'Angosse, son neveu, fils de Marie de Louvie, sa soeur, et d'Etienne d'Angosse.

### **La forge de Béon**

Bien que cette forge ne fut pas située dans la vallée de l'Ouzoum, il paraît nécessaire de la mentionner, parce qu'elle fut alimentée avec le minerai de Baburet et devint la propriété de la famille d'Angosse.

Jean-Joseph d'Augerot, greffier en chef du Parlement de Navarre, fondateur de la manufacture royale de fez ou bonnets turcs établie à Nay, étant devenu seigneur d'Aste et de Béon par son mariage avec l'héritière de cette seigneurie, dé-

couvert des gisements de fer sur ses terres. Il fit faire des essais dans une forge d'Espagne et, sur le rapport avantageux qui lui fut envoyé, il demanda et obtint, en 1768, du Conseil du Roi le droit d'exploiter ces gisements. Il fit construire à Béon une forge avec un fourneau sur un canal dérivé du Gave d'Ossau, mais le fer produit avec le minerai d'Aste se révéla de mauvaise qualité. D'Augerot persévéra dans son entreprise et alimenta sa forge avec d'autres éléments ; il fit ouvrir des mines aux environs d'Eaux-Bonnes, l'une à l'Est, dans la vallée du Valentin, l'autre au Sud, dans la vallée du Balourd. Il employa également du minerai extrait du quartier Hourat, dans les montagnes de Louvie-Juzon ; finalement il fit venir à grands frais du minerai de la lointaine vallée de Baïgorry.

Au moment de la Révolution, la production annuelle de fer, dans la forge de Béon, était de 900 quintaux environ.

### **La forge d'Isale**

Cette forge appartient, comme celle de Béon, au bassin du Gave d'Ossau et non à celui de l'Ouzoum, mais elle fut établie par le marquis d'Angosse et utilisa le minerai de Baburet.

En 1772, Jean-Paul d'Angosse demanda l'autorisation de construire une forge sur le gave d'Ossau, dans sa terre de Louvie-Soubiron. La raison qui justifiait ce nouvel établissement était l'épuisement des bois autour des forges de la vallée de l'Ouzoum et l'abondance des forêts aux environs de l'emplacement projeté. Renouvelé en 1779, cette demande fut favorablement accueillie et un arrêt du Conseil royal autorisa la construction de cette forge, en 1780.

Diverses circonstances empêchèrent l'exécution de ce projet, car, à la fin de 1794, la forge n'était pas encore élevée. Cette forge d'Isale est mentionnée, en 1803, dans la Statistique du département des Basses-Pyrénées, sans que l'on sache exactement la date où elle a commencé à battre et l'importance de sa production.

## La Révolution et les forges d'Angosse

À la veille de la Révolution, les deux forges de S<sup>t</sup> Paul d'Asson et de Nogarot fabriquaient annuellement 1400 masses de fer, soit 4400 quintaux environ ; la consommation de charbon était de 20300 mesures ; la consommation de mine était de 16800 quintaux, à raison de douze quintaux de minerai grillé, à raison de 900 livres par masse.

Les ouvriers occupés dans le travail de ces forges étaient au nombre de 200 environ pour S<sup>t</sup> Paul, de 350 pour Nogarot ; ces chiffres prennent l'ensemble des ouvriers : mineurs, forgerons, muletiers ou voituriers, charbonniers.

Le revenu que le marquis d'Angosse tirait de ses forges était évalué, en 1788, à plus de 30000 livres, tous frais défalqués.

La Révolution apporta au maître de forges des difficultés de plus d'un genre. Sa femme et son fils aîné ayant émigré en Espagne, à son insu et contre sa volonté, on prétendit le taxer d'incivisme et lui confisquer ses biens. Les citoyens d'Augerot, maître de la forge de Béon, et Luppé, directeur de cette forge, sollicitèrent la permission d'extraire du minerai à Baburet, pour alimenter leurs fourneaux qui étaient arrêtés. Les deux équipes d'ouvriers des deux maîtres de forges devaient utiliser tour à tour la galerie commune d'accès. Deux arrêtés des représentants du peuple, Pinet et Monestier (du Puy-de-Dôme), à la fin de 1793, autorisèrent le citoyen Luppé à exploiter ainsi la mine de Baburet. Au cas où d'Angosse aurait cessé, par incivisme ou autrement de continuer son travail, Luppé devenait seul adjudicataire de la mine.

L'ex-marquis tint tête à l'orage. Il donna des preuves de civisme, poursuivit l'exploitation de ses forges et mérita les éloges de Dubant, l'agent national du Directoire du District de Pau. Celui-ci, dans un rapport du 5 frimaire an III (25 novembre 1794) reconnaît que le propriétaire des forges a « fait

preuve du plus grand zèle... et il est inouï qu'il se soit trouvé une seule fois, hors d'état d'exécuter les ordres arrêtés ou réquisitions qui lui ont été adressées... On jugera de la bonne volonté du propriétaire et des efforts constants de l'administration en apprenant qu'avant la Révolution, il ne se fabriquait chez le citoyen Dangosse qu'environ 100 quintaux de fer par semaine et qu'aujourd'hui il s'en forge jusqu'à 250 quintaux par décade ».

Jean-Paul d'Angosse fut cependant arrêté comme suspect, à titre de père d'émigré, et en juillet 1796, divers arrêtés de l'administration municipale du canton de Nay et du Directoire du Département ordonnèrent la liquidation et la vente de ses biens. Mais ces mesures révolutionnaires ne furent pas approuvées en haut lieu. Dans la séance du 16 vendémiaire an V [7 octobre 1796], le Conseil des Anciens annula les arrêtés des représentants du peuple, Pinet et Monestier, qui avaient dépouillé le citoyen Dangosse d'une partie des mines de Baburet au profit du citoyen Luppé, et rendit la liberté au détenu.

D'Angosse attaqua devant le Tribunal civil des B.-P., le 11 nivôse an V [31 décembre 1796], les citoyens Dagerot et Luppé, maître et directeur de la forge de Béon, au sujet des dégâts qu'ils avaient commis dans sa « minière » et dans ses bois. Puis une entente se produisit entre les antagonistes et le 6 thermidor an V [24 juillet 1797], d'Angosse passait un acte sous seing privé avec les fermiers de Béon par lequel il leur cédait 2400 quintaux de minerai. Peu de temps après il devenait même acquéreur et propriétaire de la forge de Béon.

Jean-Paul d'Angosse eut également à subir des assauts au sujet de la possession des bois, qui servaient à l'alimentation de ses forges. Les communes d'Asson et de Bruges revendiquèrent la 8<sup>e</sup> partie des bois et montagnes possédées par le marquis d'Angosse, faisant remarquer que le prétendu droit du marquis avait un caractère nettement féodal. Une sentence du Tribunal du district de Pau, à la date du 26 thermidor an II [13

août 1794], reconnu bien ce caractère, mais d'Angosse avait habilement insinué le « motif supérieur qui rendait cette propriété précieuse puisqu'elle concourait à l'alimentation des forges qu'il dirigeait, établissement indispensable dans tous les temps, mais plus encore alors en raison des circonstances de la guerre ». Le Tribunal fit remarquer que « la discussion particulière de la communauté d'Asson avec le citoyen d'Angosse ne saurait atténuer l'intérêt supérieur qu'inspire le bien public, que le travail continu des forges d'Angosse est dans ce temps-ci surtout de la plus haute importance, puisque c'est là qu'on puise la matière propre à forger les armes des défenseurs de la République et à fabriquer les bayonnettes victorieuses de nos guerriers ; ainsy la huitième partie des communaux contentieux doit concourir à l'aliment des forges d'Angosse jusqu'à ce que la commune d'Asson ait été autorisée à en disposer autrement ».

Les communes de Béost et de Louvie-Soubiron, qui présentèrent des revendications analogues, furent évincées de la même manière.

Jean-Paul d'Angosse mourut à Arthez-d'Asson, au Château des forges, le 3 mars 1798. Son second fils, Armand (1776-1852), lui succéda dans la direction de la mine et des établissements métallurgiques. En 1809, Armand d'Angosse fit cession en faveur de son frère aîné, Charles, marquis d'Angosse (1774-1835) de la mine et des forges. A sa mort en 1835, ses frères, le baron Armand, et le comte Casimir d'Angosse furent ses héritiers. Armand d'Angosse, devenu marquis d'Angosse, à la mort de son frère aîné, survécut à Casimir (mort en 1838) et à sa mort, en 1852, laissa l'administration des forges à Charles, marquis d'Angosse, son neveu, fils de Casimir. Charles d'Angosse eut un fils (mort en 1888) et deux filles ; Gabrielle d'Angosse, mariée au vicomte de Borrelli et Marguerite d'Angosse mariée au baron de Morgan.

Après la Révolution, les forges d'Angosse continuèrent leur

travail avec une intensité remarquable. La Statistique de Département des B.-P. par le général Serviez, en 1803, remarque que « la mine de Baburet, extrêmement abondante (est précédée) d'une galerie de 443 mètres, taillée dans le roc vif, à hauteur d'homme. Le minerai, qui est une espèce d'hématite, donne à peu près un tiers de fer, qu'on allonge ensuite en barres, en tringles ou en rondines, par deux marteaux de 80 myriagrammes chacun. Ces deux forges [Arthez-d'Asson, Nogarot], les plus considérables du département, occupent 500 ouvriers ».

Le Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et dans les départements adjacents... d'après les dessins de M. Melting... avec un texte rédigé par M. J. A. Cervini, de Macerata, publié à Paris en 1826-1830, signale, dans « le val d'Asson, la minière de Baburet, qui alimente les deux forges de Nogarot et de S<sup>t</sup> Paul... Nous n'y trouvâmes [dans cette minière] qu'une vingtaine de mineurs, presque tous habitants du département de l'Ariège... Les deux forges de Nogarot et de S<sup>t</sup> Paul occupent 500 ouvriers... La quantité de fer annuelle est de 7 à 8 mille quintaux ».

L'itinéraire de Pau et des Eaux-Bonnes, par A. Moreau, publié en 1844, signale la forge de Béon « qui produit annuellement 10 à 12000 quintaux de fer, se vendant 20 fr. pris sur place et qui sert à utiliser les bois considérables qui la couronnent ». Il remarque qu'on emploie « un minerai qu'on est obligé d'aller chercher à cinq lieues de là ». En effet, la forge de Béon était alimentée par la mine de Baburet. Un chemin, connu sous le nom de « camî de las fargues », descendait la vallée de l'Ouzoum jusqu'à Arthez-d'Asson, se dirigeant à flanc de montagne vers Capbis par le col de Hourna, puis à travers les hameaux de Louvie-Juzon, par le col de Listo, passait à Louvie et à Castet, pour aboutir à la forge de Béon.

Une étude de M. Mettrier, ingénieur du Corps des Mines, publiée en 1892, signale que la mine de Baburet fut exploitée

« jusqu'en 1866, en extrayant de 500 à 1300 tonnes par an... ; les derniers foyers à la catalane s'éteignirent en 1866 dans la vallée de d'Asson ».

Les filles du dernier marquis d'Angosse vendirent l'ancien château des forges, la mine de Baburet et généralement toutes les possessions et tous les droits qui avaient appartenu à leur famille. Diverses Sociétés ont successivement été propriétaires du gisement minier et de ses annexes. La « Société des Mines de fer de Baburet », qui vient de construire un chemin de fer le long de la vallée de l'Ouzoum, va emporter la vieille « Mènère » de Louvie vers des destins nouveaux et de plus en plus prospères.

J. B. L.